

Sommaire

Edito	02
Feed-back de notre journée du 9 oct. 2008	03
Compte-rendu groupe parole Bruxelles-Est	04
Permanence juridique supplémentaire	07
Annonce conférence	08
Agenda	09
Cycle de séance d'informations	10
Réactions à la proposition de loi modifiant les statuts d'incapacités	11
Permanence sociale	15
Aidez-nous, à mieux vous aider	16

Similes

C'est avec l'accord des intervenants que les textes qui suivent reprennent les témoignages, les questions, les remarques, et quelques idées développées par les familles présentes aux groupes de parole.

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Edito

Que va nous réserver 2009 ?

A quoi allons-nous nous atteler ?

A quoi donner la priorité ?

Je crois que l'aventure humaine est surtout basée sur nos relations avec les autres, mais aussi avec nous-mêmes.

Etre en paix avec soi-même pour être plus serein à ce qui nous arrive, voilà un travail intéressant !

Il est important d'ouvrir notre cœur, notre intelligence pour capter tout ce qui est bon.

Avoir un regard positif sur le monde pour mieux accompagner « nos proches » qui souffrent de troubles psychiques et les encourager dans leurs parcours.

Je vous souhaite d'heureux bons moments au cours de 2009.



Simone Nizet
Coordinatrice

Feed-back de notre journée du 9 octobre 2008 : « Proches, Patients, Professionnels, ... Comment mieux avancer ensemble ? »

Le public présent était nombreux et diversifié. Nous avons pointé les interventions les plus importantes sur les besoins des uns et des autres.

Les mots clés qui ont alimenté cette journée ont soulevé beaucoup de questions.

En voici quelques-unes :

- Le rôle de la famille ?
- Prise en charge de nos malades par un Samu psychiatrique ?
- L'accueil et la prise en charge dans une unité psychiatrique ?
- Le rôle de la Police, échanger et informer ?
- Le rôle du médecin généraliste ?
- Demande d'ouverture du partenariat, mieux communiquer ?
- Le rôle de la médiation familiale dans le domaine de la santé mentale ?
- Les enfants de parents malades souffrant de troubles psychiques ?
- Comment les patients peuvent se restructurer et se réinsérer ? inquiétude des familles ?
- Le rôle des mutuelles, SPF Sécurité Sociale personnes handicapées (Vierge Noire) ?
- Le rôle des écoles dans la sensibilisation des jeunes ?

Ce rassemblement nous a permis d'écouter les attentes de chacun et nous permettra d'orienter au mieux l'aide à apporter dans le futur. Notre tâche n'est donc pas terminée : nous devons continuer **à informer, sensibiliser et soutenir.**

Compte-rendu groupe parole Bruxelles Est fin 2008

Une nouvelle participante, elle-même assistante sociale, nous parle de sa fille de vingt ans profondément dépressive. Elle vivait pratiquement dans son lit, était très agressive et refusait tout soin



et bien sûr toute visite à un centre ou une institution de soins. C'est donc la maman qui est allée chercher de l'aide au Service de Santé Mentale Le Chien Vert, rue Eggerickx 28 à 1150 Bruxelles, qui dépend de l'hôpital Sant-Luc. Après plusieurs visites et une description précise et concordante de la situation par plusieurs membres de la famille, elle est parvenue à les convaincre de se déplacer chez elle, seul moyen pour eux de rencontrer sa fille. Ils l'ont fait, et au vu de la situation, l'équipe du Chien Vert a conclu qu'une hospitalisation d'urgence était indispensable, et y a fait procéder.

Dans l'expérience du groupe de parole, il est extrêmement rare que des soignants acceptent de se déplacer sur le lieu de vie de personnes en détresse, et il est intéressant de noter que l'équipe du Chien Vert accepte de le faire dans des conditions exceptionnelles.

Une autre de nos jeunes participantes nous parle de sa détresse. Elle vit en couple depuis deux ans avec un compagnon maniaco-dépressif, qu'elle aime profondément. Ils sont allés récemment en vacances et, à son retour, elle est allée rendre visite à sa famille. Malheureusement, son compagnon a interprété sa courte absence comme un abandon, et est allé se pendre dans un bois. Heureusement, des gens qui passaient par là l'ont vu et se sont hâtés de le dépendre à temps, mais dans leur hâte il a été profondément blessé au visage. Il est maintenant hospitalisé, et va mieux. Mais elle est angoissée à la

pensée que, dans la situation où ils vivent, la plus banale des circonstances puisse avoir des conséquences aussi tragiques.

Une autre jeune participante nous explique qu'elle a vécu une période de troubles schizophréniques, mais est maintenant stabilisée. Elle a repris ses études et une vie normale mais éprouve néanmoins des difficultés dans ses contacts avec les autres jeunes car quand elle arrive dans un nouveau groupe chacun tend à parler de sa vie passée, et elle se sent coincée du fait qu'il y a une période de sa vie dont elle ne veut pas parler. Les groupes de tennis font exception, car elle joue bien et dans ces circonstances, il est assez facile de centrer la conversation sur le tennis, mais c'est un peu pauvre quand on se limite à cela. La participante précédente intervient alors et lui dit que, comme elles sont à peu près du même âge, elle serait heureuse de lier amitié avec elle et de commencer, par exemple, à aller faire des courses ensemble. Proposition accueillie avec grand plaisir.

Une autre participante se présente comme étant pensionnée d'origine marocaine et vivant depuis longtemps en Belgique seule avec trois enfants dont deux ont terminé des études universitaires. Etudes que le troisième, qui a maintenant 23 ans, a dû abandonner suite à la survenance d'une psychose. Elle nous décrit leur détresse car ils sont seuls et sans aide. Elle nous explique que, dans la culture arabe, la maladie mentale est une honte et que, pour cette raison, son fils et elle sont abandonnés par tous, y compris par ses autres enfants.

Un couple nous parle de leur fils de la quarantaine, profondément dépressif. Il avait un travail dans l'administration communale, mais il a dû l'abandonner suite à sa maladie. Il a arrêté les médicaments et ne prend pas de cannabis. Seulement un peu d'alcool et trois à quatre paquets de cigarette par jour. Il reste chez lui car il craint, s'il sort, des harcèlements de la

part de ses anciens collègues. Comme il le dit, il se sent "dans le tiroir d'en bas". Ses parents ne voient pas comment l'aider, et se sentent eux-mêmes devenir malades dans cette situation bloquée.

Une autre personne parmi nous est une Française travaillant en Belgique depuis deux ans et demi. Son frère de 24 ans habite Grenoble, dont elle est originaire. Il est hospitalisé depuis six mois. Selon les informations reçues, il souffre à la fois de schizophrénie et de trouble bipolaire. Vu la distance qui la sépare de son frère elle ne peut pas intervenir au jour le jour, mais souhaite s'informer sur la nature du trouble, les tenants et les aboutissants.

Une autre dame originaire d'Amérique du Sud s'est mariée avec un peintre belge et vit ici. Il est adepte du bouddhisme. Néanmoins, depuis quatre mois, mais surtout depuis deux mois, il est très anxieux et a fréquemment des comportements bizarres et a peur quand il est seul. Un généraliste lui a prescrit du Risperdal, et un autre médecin a conseillé à madame de le quitter "pour provoquer un choc". Lui ne veut pas consulter en psychiatrie et veut essayer "l'homéopathie psychiatrique", au sujet de laquelle madame vient se renseigner. Personne parmi nous n'est à même de témoigner d'expérience positive sur ce type de pharmacopée, et les expériences positives sont relatives à des types de traitement entièrement différents.

Un participant demande pourquoi les habitués de notre groupe continuent à venir régulièrement. Les raisons invoquées sont la création de liens d'amitié, la solidarité avec les nouveaux venus et l'aide que notre expérience vécue peut leur apporter, la possibilité de relativiser nos souffrances.

Un de nos anciens, Didier, insiste sur l'importance de pouvoir parler de nos propres souffrances devant les malades et leurs soignants

Quelques membres de notre groupe souhaiteraient rencontrer des psychotiques stabilisés, pour mieux comprendre leur vécu à l'abri des difficultés interpersonnelles qui pourraient résulter d'un passé commun difficile. Contact pris avec Psytoyens, un souhait symétrique existe chez eux, de sorte que les réunions demandées pourraient être organisées assez rapidement.

Jacques Grassart

Permanence juridique supplémentaire

Vous connaissez déjà notre service d'aide juridique assuré par notre Administrateur Juriste - Mme Françoise Petitbon :



Permanence téléphonique :

Lundi 9h-10h30 17h-18h30

Mercredi 17h-18h30

Tél. : 02/354.61.41

Permanence sur rendez-vous à Télé Service, le mardi aux heures de bureau. Tél. : 02/548.98.00.

A partir du mois de janvier 2009, une deuxième juriste nous rejoindra. Elle sera à l'écoute de vos problèmes juridiques en relation avec la santé mentale et s'efforcera de vous orienter dans la recherche d'une solution. Vous pourrez la joindre par téléphone au 02/511 99 99 tous les mercredis de 10h30 à 12h30 ou lui adresser un email à l'adresse : info@similesbruxelles.be. Si nécessaire, vous pourrez convenir avec elle d'un rendez-vous en nos locaux. Dans ce cas, il vous sera demandé une contribution de 10€ au profit de Similes.

CONFERENCE

« COMMENT UNE PERSONNE
SCHIZOPHRÈNE PEUT-ELLE
RETROUVER SA PLACE DANS LA
SOCIÉTÉ ? »

Le mercredi 8 avril 2009 de 14h à 16h

Par Nicolas Dauby, psychologue à l'asbl Réflexions,
accompagné d'un usager (à confirmer)

Lieu : Auberge de Jeunesse Jacques Brel à Bruxelles
Infos et inscriptions : 02/511 99 99 - 02/511 06 19

GROUPES DE PAROLE

A

Ils sont destinés aux proches de malades psychiques qui souhaitent partager leur vécu et s'entraider. Ils comprennent à chaque fois l'accueil des nouveaux. Une petite participation de 2,50€ vous sera demandée à l'entrée.

G

Bruxelles-Centre : Les lundis : 23/02 - 30/03 - 27/04 - 25/05 - 29/06.

Rue Malibran 49 (Entrée Polyclinique, suivre le parcours fléché)
1050 Bruxelles. Accueil à 17h15 - réunion de 17h30 à 19h30.

E

Bruxelles-Est : Les jeudis : 19/02 - 12/03 - 02/04 - 14/05 - 11/06.

Maison de l'Entraide - Av. G. Henri 383 - 1200 Bruxelles.
Accueil à 18h45 - réunion de 19h à 21h.

N

A Ottignies : Les lundis : 02/03 - 06/04 - 04/05 - 08/06.

« Maison de la Citoyenneté » 1^{er} étage - Rue des Deux Ponts 15 - 1340 Ottignies de 18h à 20h.

D

A Nivelles : Les lundis : 16/02 - 27/04 et 25/05.

Dans le Bâtiment de la CSC - 14 rue des Canoniers - 1400 Nivelles de 18h à 20h.

A Nivelles : Les lundis : 16/03 et 22/06.

Local E.R.F. de la Ligue des Familles - 10 rue Tienne à 2 Vallées - 1400 Nivelles de 18h à 20h.

(La rue donne sur la chaussée qui monte vers Namur, derrière le magasin Champion)

A

Infos pour les groupes du Brabant Wallon :

www.similes.org mail : brabant.wallon@similes.org

Tél. : 010/656 462 ou 0474/683 632 ou 010/843 002

Cycle de séances d'informations

Trouble psychotique

Destiné aux personnes présentant un trouble psychotique et à leur entourage

10 présentations dont 5 ont déjà eu lieu - suivies de questions-réponses

22-01-2009 Les traitements médicamenteux des troubles psychotiques.

05-02-2009 Les autres traitements : psychologiques, sociaux, institutionnels, ...

19-02-2009 Les aspects juridiques.

05-03-2009 La stigmatisation et les fausses croyances liées aux troubles psychotiques.

19-03-2009 Résumé et conclusions.

Clinique Saint-Pierre Ottignies - Salle de conférences
Avenue Reine Fabiola, 9 - 1340 Ottignies

Le jeudi, deux fois par mois
De 19h00 à 20h30

Renseignements : Tél. : 010/437.263
Deux fois par mois, hors congés scolaires

- Docteur GILLAIN
- L'unité d'hospitalisation C.S.P.O.
- Entremots, Centre de guidance d'Ottignies

RÉACTIONS À LA PROPOSITION DE LOI MODIFIANT LES STATUTS D'INCAPACITÉS DÉPOSÉES PAR MR LUC GOUTRY ET MME SARAH SMEYERS

Ce document a également été envoyé comme communiqué de presse à un nombre important de parlementaires et d'associations concernées.

Le point de vue de Similes

De concert avec plus de 40 associations, Similes a marqué son opposition à cette proposition de loi qui constitue, à ses yeux, une réelle régression.

Nous voudrions préciser schématiquement ici les raisons de cette position.

1/ Qui sommes-nous ? Qui défendons-nous et aidons-nous ?

Depuis 40 ans, Similes rassemble, soutient, informe et aide les familles, les proches, les amis et les personnes atteintes de troubles psychiques.

Pour situer le problème :

- On estime qu'une famille sur 4 compte un malade psychique.
- Les personnes souffrant de troubles de santé mentale évoluent au cours des années, guérissent, se stabilisent, passent par des crises. Chaque cas est différent.
- Des changements majeurs sont intervenus au cours des années : les asiles psychiatriques appartiennent au passé et la plupart des personnes vivent dans la société. Les soins actuels (médicaments, psychothérapie, psychoéducation) ont pour objet une réinsertion totale ou en tout cas, un maximum d'autonomie.
- Ces personnes sont plus sensibles aux difficultés relationnelles et au stress.

2/ Les mesures de protection actuelles

Certaines personnes malades mentales ne parviennent pas à gérer un budget et ont besoin d'être protégées.

La désignation par le juge de paix d'un administrateur provisoire chargé de gérer les biens peut constituer une excellente solution.

Le système, créé par la loi de 1991, fonctionne globalement de manière satisfaisante malgré certaines déficiences et problèmes d'application. La loi a été modifiée et améliorée en 2003 après un travail approfondi au niveau parlementaire et des associations concernées.

La loi de 1991 prévoit une possibilité d'hospitalisation contrainte pour le malade mental qui refuse de se soigner et constitue un danger pour lui-même et pour les autres.

3/ Pourquoi sommes-nous opposés à la proposition de loi Goutry-Smeyers ?

1. Essentiellement parce qu'elle supprime l'administration provisoire pour la remplacer par une tutelle c'est-à-dire par un statut qui assimile la personne à un enfant de moins de 15 ans.

C'est tout à fait inacceptable et en contradiction avec le projet d'autonomie et de réinsertion de la personne soutenue par ses proches et par les soignants.

Il y a, en effet, une différence fondamentale entre l'administration provisoire et la tutelle : l'administration provisoire gère les biens tandis que le tuteur a aussi pouvoir sur la personne.

2. La proposition donne au juge le pouvoir de prendre en même temps des décisions relatives à la personne et aux biens.

La séparation totale de ces deux domaines par les lois de 1990 et 1991 avait pourtant constitué un progrès historique et mis fin à l'ancienne collocation.

La proposition de loi prévoit même (art. 404, 2, 2^{ème} par.) : « à défaut d'indications, la personne protégée est incapable pour la totalité des actes de la vie civile ».

3. La proposition de loi supprime aussi la personne de confiance qui joue un rôle intermédiaire entre la personne protégée et l'administrateur provisoire. La possibilité de désigner une personne de confiance, prévue par la loi de 2003, constitue une véritable avancée, appréciée par les personnes protégées et par les proches, et ne demande qu'à être développée et être rendue obligatoire.

Dans la pratique

Notre opposition à la loi et nos inquiétudes ne relèvent pas d'a priori théoriques mais de l'expérience concrète quotidienne de proches de personnes souffrant de troubles psychiques.

Si cette loi devait être votée, comment cela se passerait-il ? Quelques exemples.

- Le juge de paix devrait adapter les pouvoirs du tuteur à l'égard de la personne et des biens en fonction des cas.

Le juge de paix en a-t-il le temps, la compétence, la disponibilité ? Est-il aidé par du personnel compétent ? S'il est débordé, il pourrait prendre une mesure générale et la personne pourrait devenir « incapable pour la totalité des actes de la vie civile » (art. 4, 2, 2^{ème} par.).

Actuellement, le juge de paix peut limiter les pouvoirs de l'administrateur provisoire mais il le fait rarement.

- Le juge de paix pourrait mettre fin à la tutelle « à tout moment ». Pourtant actuellement, il est souvent difficile de mettre fin à l'administration provisoire. Certaines personnes qui ont demandé ou accepté cette mesure, en la croyant « provisoire », le regrettent amèrement.

Comment prouver sa capacité si on n'est pas soutenu par un psychiatre ? Quel médecin acceptera d'établir un certificat médical ? Qui paiera une expertise psychiatrique coûteuse ?

- La communication entre l'administrateur provisoire et la personne protégée peut-être difficile. Le professionnel qui gère de nombreux dossiers ne désire pas être envahi de coups de fil répétés. La personne protégée vit parfois difficilement une longue attente avant de pouvoir effectuer un achat (par exemple, des chaussures, ..).

Le tuteur qui disposera de pouvoirs importants, pourra-t-il nouer des relations constructives avec son pupille sans avoir reçu une formation adéquate et privé de l'aide de la personne de confiance ?

En résumé nous pensons que l'application concrète de cette proposition de loi n'améliorera pas les chances de réinsertion et la

qualité de vie de ces personnes fragiles mais risque, au contraire, de les déstabiliser.

Nous demandons donc :

- une séparation distincte entre le régime de protection des mineurs et celui des majeurs,
- un système qui part du principe que la personne protégée est capable,
- un système conçu à partir de l'actuelle « administration provisoire des biens » (article 488bis du code civil),
- une nette distinction entre la protection des biens et la protection de la personne,
- le maintien de la personne de confiance dans le dispositif.

Personnes de contact :

- Françoise Petitbon, juriste, Fédération des Associations Similes Francophone
- Fabienne Collard, Coordinatrice, asbl Similes Wallonie.

*L'arbre du silence porte les fruits
de la paix.*

Proverbe arabe

Permanence sociale

La permanence du service social sera assurée comme suit :
Mademoiselle Caroline sera présente en début de semaine, soit :
les lundis, mardis et un mercredi sur deux, jusqu'au 19 juin
2009.

Tandis que Madame Marie-Gabrielle Gobert sera disponible en
fin de semaine, soit : les jeudis, les vendredis et un mercredi
sur deux. Elles sont toujours joignables par téléphone au
02/ 511 99 99 ou par mail via m-ggobert@skynet.be.

* * * * *



*Tous les membres du conseil d'administration, vous
souhaite une bonne et heureuse année 2009*

Aidez-nous, à mieux vous aider

En devenant membre

Par année : 20€ cotisation

**A verser au n° de compte 310-1227608-62 de Similes
Bruxelles.**

**Vous recevrez nos périodiques, bénéficierez des réductions
réservées aux membres qui font appel à nos services :
social, juridique, psychologique, documentation et vous serez
informés de nos activités.**

Et/ou en devenant donateur sympathisant

**Versez votre don au n° de compte 340-4312182-85 de Similes
Bruxelles don.**

Les dons de 30€ et plus sont déductibles fiscalement.

